

Délibération N° 1 : DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Mes Chers Collègues,

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Arcachon Expansion en date du 21/03/2016 approuvant les budgets primitifs de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans les tableaux ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Régie des budgets suivants :

- ↻ **720 : Budget Principal**
- ↻ **730 : Budget Annexe Commercial**
- ↻ **740 : Budget Annexe Animations**
- ↻ **750 : Budget Annexe Culture**

Je vous propose donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir adopter la délibération N° 1 concernant les Décisions Modificatives de l'exercice 2016.

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N°2 : REVISION DE LA VALEUR FACIALE DES CHEQUES DEJEUNERS (Attribués aux agents de la Ville d’Arcachon et de ses établissements publics rattachés).

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 septembre 2002, il a été décidé l’attribution de titres restaurants aux agents de la Ville d’Arcachon et de ses établissements publics rattachés. Par délibération N°2 du CA du 21/01/2016, la valeur faciale du titre était portée à 6,10 € dont 3,05 € à la charge de la commune et ses établissements publics rattachés.

Pour la fin de l’année 2016, il est proposé de porter la valeur faciale du chèque déjeuner à 6,80 €. Cette augmentation correspond à l’évolution de l’indice des prix à la consommation et à la CTP de la Ville d’Arcachon du 16/06/2016.

Dans ces conditions, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ↳ **ACCEPTER de porter la valeur faciale des chèques déjeuners attribués aux agents à 6,80 € dont 3,40 € à la charge d’Arcachon Expansion.**

DELIBERE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION :

Délibération N°3 : APPEL D'OFFRE GUIDE TOURISTIQUE 2017 :

Mes Chers Collègues,

Depuis 2011, nous avons repris l'édition du guide touristique d'Arcachon afin de renforcer l'attractivité de notre territoire et de mieux informer et renseigner nos touristes.

Nous avons lancé cette même année un appel d'offre pour l'édition d'un document spécifique à la promotion d'Arcachon, afin de traiter l'information de façon qualitative, exhaustive et de valoriser au mieux notre offre touristique.

Cette année, nous avons lancé une procédure de consultation des fournisseurs spécialisés le 19/07/2016 sous le numéro 16-108316 BO.

Cet appel d'offre comprenait 1 lot :

- **Guide touristique** : conception-maquettage, mise en page, relecture, fabrication, livraison au 15 janvier 2017 et Régie Publicitaire,

Plusieurs sociétés ont répondu à notre consultation et déposé un dossier :

- COMPOS'IT
- C.UTILE
- PRESSE MEDIA SANTE
- MAC 2 G CONSEILS

Et a été retenue :

- COMPOS'IT.

Je vous propose donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter le choix du prestataire pour les éditions 2017,**
- **Habiliter notre Directeur Général à mettre en place le système favorisant l'exécution de cette délibération.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N°4 : Identité Graphique et plan de communication du Palais des Congrès :

Mes Chers Collègues,

Le Palais des Congrès souhaite adopter une nouvelle stratégie pour faire face à une concurrence accrue.

L'identité visuelle est identique depuis 2002 et les outils de promotion et de vente sont vieillissants. Le positionnement ne répond plus aux objectifs et ne permet plus de se différencier.

Le Palais des Congrès doit donc capitaliser sur ses atouts :

- Sa situation géographique, son environnement.
- Ses références, son offre, son expertise.

Nous avons donc lancé une mise en concurrence en juin auprès d'agences de communication pour la création de la nouvelle identité.

Agences ayant répondues :

- COMPOSIT
- HELLO
- COMQUEST
- PARKER & PARKER

Agence retenue :

- COMQUEST : 12100 € HT

La nouvelle identité s'appuiera sur un visuel impactant pour un positionnement de la marque, fort et singulier aux travers de canaux de communication complémentaire et en harmonie.

1^{er} temps : Dévoiler la nouvelle identité (clip nouveau logo 20/30s)

- Emailing/site internet,
- Réseau social – Campagne LinkedIn.

2^{ème} temps : Etre visible et affirmer son image de marque (création d'un storytelling)

- Emailing/site internet
- Affichage airport
- Display/Carte Vidéo

Je vous remercie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter les dispositions qui viennent de vous être exposées,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N°5 : TARIF ET CONDITION D'ENCAISSEMENT DE LA CONSIGNE DU CONCERT DE JOHNNY HALLYDAY :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre d'Arcachon en Scène et pour faire face aux demandes importantes de spectateurs motorisés, il a été décidé de mettre en place une consigne pour le spectacle de Johnny Hallyday.

En s'appuyant sur la délibération « Habilitation du Directeur Général » pouvant fixer les tarifs, il a été mis en place une organisation favorisant l'exécution de cette action :

- Achat de tickets de consignes numérotés sans valeur faciale,
- Tarif : 1.00 €.

Dans ces conditions, je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

- **Adopter le tarif proposé,**
- **Valider le titre 67 du 28/7/2016 d'un montant de 122 € représentant la recette consigne du spectacle de Johnny HALLYDAY.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°6 :Partenariats CULTURE

Pour fêter la 15^{ème} édition du Festival Cadences et accroître la notoriété de la manifestation, Arcachon Expansion a mis en place des partenariats « *sous forme de places à gagner au Théâtre Olympia* ».

En contrepartie, chaque média proposera :

- ✓ Des annonces de Cadences et de sa programmation,
- ✓ Des invitations de différentes personnalités de référence, dans le cadre d'émissions dédiées à la culture et aux loisirs,
- ✓ Des diffusions de spots de publicité...

Vous trouverez ci-dessous la répartition des places à gagner :

Structures	Groupe Grenade	Marie Chouinard	Thiefaine	Johnny HALLYDAY	Cabrel
FIP Bordeaux	6	6			
Bouche B			12 en échange ½ pub		
France bleue Gironde			20		
Jeu facebook				6	6

Valeur : 2316 €

Partenariat Ecoles de Danse

Depuis la création du festival « Cadences » de nombreuses écoles de danse du Bassin d'Arcachon participent activement au Festival et s'impliquent directement dans l'animation du Festival en proposant des chorégraphies conçues pour l'espace public ou la scène en divers lieux de la ville –Place des Marquises et Place Thiers les samedi 24 et dimanche 25 septembre.

Pour remercier les écoles de cette implication Arcachon Expansion délivrera 1 invitation pour chaque spectacle du festival Cadences aux écoles suivantes :

Académie Joseph Severac
Ainsi Danse
Akadances
Association Adage
Bakam Danse
Chut on danse
Danza Belladone
Ecole de danse de Bordeaux
Ecole du mouvement

Ecole municipale du Cap Ferret
Junior Company
K're d'Arts Bassin
Latino Emoción
Pro Vie Danse
Slide Studio
Station Art de Rue
Temps Danses Urbaines
Transcendances :
Yengatu
Ysa Danse

Valeur : 1620 €

Partenariat Privé

Cette année, nous avons renouvelé l'idée d'impliquer quelques sociétés ou autres partenaires sur les quatre soirées du théâtre Olympia de la manière suivante :

- ✦ Achat de 100 places à 20€ positionnées sur une seule soirée, ou si moins de 100 places à 22€50,
- ✦ Une invitation pour deux personnes à l'ensemble des spectacles du Festival pour les groupes de 100 personnes, ou une invitation pour une personne pour les groupes de moins de 100 personnes,
- ✦ Accueil personnalisé du groupe,
- ✦ Indication sur les supports de communication du parrainage de la soirée.

Pour cette édition, ont participé :

Banque Courtois, le SIBA, Renault, Citroën, Utlarc, le CARS, le Crédit Mutuel du Sud-ouest, Agence Carnot Immobilier, et le Lions Club Arcachon Côte d'Argent.

➤ **PARTENARIAT RESTAURANT DU CAMPING LE TCHANQUET :**

Arcachon Expansion et le restaurant du camping la SARL Charlydo ont mis en place un partenariat pour le festival Cadences 2016. Le restaurant du camping a offert 72 petits déjeuners pour les membres des compagnies de danse séjournant au Camping et Arcachon Expansion a offert en échange 9 invitations sur les concerts du Vélodrome réparties comme suit :

- 2 places pour le concert de Johnny Hallyday du 19 juillet
- 2 places pour le concert de Francis Cabrel du 27 juillet
- 5 places pour le concert des Fréro Delavaga le 1^{er} août

Valeur : 360 €

➤ **PARTENARIAT CULTURE DU COEUR :**

Pour la sixième saison consécutive ARCACHON EXPANSION souhaite signer un partenariat portant sur la mise à disposition à titre gratuit de places de spectacles sur la saison culturelle au théâtre Olympia.

Cette association créée en 1998, est née à la suite du constat qu'en France, sur 600 millions de places de « spectacles » mises en circulation chaque année, seules 300 millions sont achetées par environ 20% de la population.

Cultures du Cœur participe à la lutte contre les exclusions en mettant en réseau le secteur culturel et le secteur social afin de favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs des personnes qui en sont exclues.

Cultures du Cœur dispose d'**une association nationale**, de **10 régionales** et de **46 associations départementales**.

Ses objectifs sont de:

- Favoriser l'accès à la culture des personnes les plus démunies,
- Renforcer les liens humains et sociaux là où ils sont les plus fragilisés,
- Promouvoir l'insertion et la citoyenneté,
- Lutter contre les exclusions.

Avec pour mission de :

- Sensibiliser les pouvoirs publics,
- Développer les partenariats avec les entreprises culturelles, fédérations et clubs sportifs, organismes de tourisme de proximité, accès à la lecture et aux livres et les relais sociaux,
- Informer sur l'offre culturelle, événementielle, sportive et touristique disponible,
- Mettre les invitations des structures culturelles, sportives et touristiques à la disposition des relais et du public,
- Susciter le développement d'actions concertées d'accompagnement du public.

L'action s'adresse à tous les publics exclus, que ce soit pour des raisons économiques et/ou sociales (personnes démunies, familles avec peu de moyens financiers, personnes en situation d'isolement....).

Arcachon Expansion mettra à disposition dans le cadre de cette convention, 2 invitations pour les spectacles suivants :

- Le off des musiciens de l'Orchestre de Paris le 7/10/2016
- Cie Gilles Baron et Cie Adéquate le 18/10/2016
- PARA-II-ELES Par Nicolas Le riche et Clairemarie Osta le 10/11/2016
- « Les rustres » par la Comédie française le 29/11/2016
- « La dame aux camélias » par la Cie Régis Obadia le 19/01/2017
- « La femme rompue » avec Josiane Balasko le 12/02/ 2017
- « Glace » par la Cie Trafic de Styles le 28/03/2017
- Agnès Jaoui « Nostalgias » le 7/04/2017
- Jérôme Thomas « Hip 127, la constellation des cigognes » le 4/05/2017
- « Mec » par Philippe Torreton le 12/05/2017

Valeur : 580 €

➤ **SOUTIEN AUX COMPAGNIES DE DANSE REGIONALE ET A L'ACADEMIE DE DANSE CHARLES JUDE**

Dans le cadre du projet culturel et artistique du théâtre Olympia reconnu comme scène conventionnée à dominante danse par le Ministère de la Culture, le théâtre Olympia apporte son soutien à des compagnies régionales notamment dans leurs projets de création.

C'est à cet effet que le théâtre est mis à disposition des compagnies :

- Compagnie Yma du 12 au 17 septembre 2016 pour la création du spectacle « Les pétitions du corps »
- Compagnie Gilles Baron du 3 au 5 octobre et du 10 au 17 octobre 2016 pour la création de « Reines »
- Compagnie Adéquate du 19 au 23 décembre 2016 pour « Chroniques diplomatiques »

L'Académie de danse Charles Jude a organisé un stage de danse du 10 au 24 juillet 2016, Arcachon Expansion a apporté son soutien à l'organisation de ce stage en mettant à disposition de l'académie le complexe sportif du COSEC rue du Docteur Lorentz Monod à Arcachon.

Ce complexe sportif propriété de la Ville d' Arcachon a été mis à disposition d'Arcachon Expansion par la Ville pour une redevance de 3600€

En contrepartie de cette utilisation, l'Académie Charles Jude a versé la somme de 1800€ à Arcachon Expansion.

Je vous propose donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter les dispositions qui viennent de vous être exposées,**
- **Habiller notre Directeur Général à signer toutes les conventions utiles,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N°7 : TARIFS ANIMATIONS : MARCHE DE NOEL

Mes Chers Collègues,

Les statuts d'Arcachon Expansion prévoient que le Conseil d'Administration « fixe les taux de redevances dus par les usagers ».

CHALETS DU MARCHE DE NOEL 2016 :

Le village de Noël et la patinoire en plein air connaissent chaque année un réel succès populaire.

Le lieu et les implantations du Village de Noël avec ses activités festives sont à l'étude et nous proposerons comme en 2015 :

- 1 patinoire pleine air,
- Des chalets gourmands et festifs,
- De nombreuses animations.

Dans cette perspective, nous proposons la commercialisation des Chalets 2016 aux tarifs suivants :

- ✍ Chalet simple (3mx2m): 1 200 € HT
- ✍ Chalet double (6mx2m): 2 500 € HT
- ✍ Chalet spécial (12mx2,20m): 4000 € HT
- ✍ Commercialisation auprès des commerçants arcachonnais : - 10 %
- ✍ Chalet œuvres diocèses : **600 € TTC**

PATINOIRE 2016 :

La patinoire des fêtes de fin d'année 2015 a remporté un grand succès avec 11735 entrées.

Dans cette perspective, nous devons comme le prévoient nos statuts, fixer le taux de redevance du par les usagers pour la saison 2016 :

PATINOIRE

✍ **Entrée + location de patins :**

	1 heure	2 heures
La séance de 10h à 14h	3 €	5 €
La séance de 14h à 20h	5 €	7 €

 **Entrée sans location de patins :**

	1 heure	2 heures
La séance de 10h à 20h	3 €	4 €

De plus il convient de valider les gratuités suivantes :

Gratuités
Antenne Sociale des Grands Chênes Au Moulleau Vincent de Paul Centre de loisir (Accueil Loisirs Sans Hébergement) Ecole de Musique (participants aux animations de Noël) Ensemble ayants droits et personnels AE

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter cette délibération,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération,**
- **Adopter les tarifs des chalets de Noël 2016,**
- **Adopter les tarifs de la billetterie patinoire 2016.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N°8 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ARCACHON EXPANSION et ARC'BALADIN

Mes Chers Collègues,

Dans l'intérêt général de la commune et des Arcachonnais, la Ville souhaite promouvoir et développer au profit de ses résidents, mais également à son profit pour au minimum y maintenir sa qualité de vie, les activités culturelles, sportives et artistiques, tout en favorisant le développement du tourisme local.

Dans ce cadre, l'Etablissement Public Local ARCACHON EXPANSION a pour mission d'organiser les actions d'animation de la Ville d'ARCACHON telles que les fêtes traditionnelles, les évènements à caractère commercial et plus généralement les actions d'animations touristiques et économiques du centre ville et des différents quartiers d'ARCACHON. L'organisation du Carnaval est l'un des moments clés de cette politique d'animation.

La présente convention définit l'objet, les conditions d'attribution de la subvention ainsi que les missions des co-signataires.

L'Association a pour mission :

- d'imaginer et de concevoir un projet global et cohérent du carnaval annuel commun à tous les quartiers d'ARCACHON,
- de présenter ce projet à l'approbation d'Arcachon Expansion,
- de le réaliser avec le soutien, l'aide et l'appui d'ARCACHON EXPANSION.

Dans ce cadre, l'Association prend notamment en charge :

- l'animation des rues par des groupes musicaux, artistes divers, location de chars,
- la gestion des bénévoles,
- La création et la réalisation des costumes des personnages principaux pour les associations et écoles contactées par l'association,
- L'association fait la proposition du parcours du défilé à Arcachon Expansion qui le valide.

L'association s'engage par ailleurs, dans l'exercice de ses missions, à respecter la Charte de la Vie Associative.

ARCACHON EXPANSION a pour mission :

- D'organiser le parcours de la Parade en accord avec l'association,
- D'apporter son soutien à l'association par la mise à disposition d'un local du Palais des Congrès à l'année.

Subvention de fonctionnement

ARCACHON EXPANSION octroie à l'association une subvention dont le montant est décidé chaque année par son Conseil d'Administration lors du CA du mois de Décembre.

Un acompte **de 5 000 (CINQ MILLE)** Euros sera versé au 4^{ème} trimestre 2016 sur simple demande de l'association, afin de lui permettre d'engager les premiers frais nécessaires à l'organisation du carnaval 2017. Le solde sera versé dès réception par ARCACHON EXPANSION d'une demande écrite de l'association, dès signature de la convention.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter la délibération N°8 concernant la Convention avec l'Association ARC BALADIN,**
- **Autoriser le Directeur Général à signer la convention avec l'Association ARC BALADIN.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N°9 : Projet de convention entre Arcachon Expansion et Briand Gena pour l'exploitation de l'espace Arlequin et Cadences :

Mes Chers Collègues,

Dans l'intérêt général de la commune et des Arcachonnais, la Ville souhaite promouvoir et développer l'attractivité culturelle de la commune.

Arcachon EXPANSION conformément à l'objet de ses statuts, gère le service public de l'animation culturelle et l'exploitation du Théâtre de l'Olympia depuis le 1/1/2006.

Pour permettre le bon fonctionnement du Bar Arlequin au profit de ses spectateurs, mais également des artistes et compagnies afin de leur offrir un service de qualité et dans le respect de la convention de mise à disposition de biens immobiliers 2015/2019 avec la Ville d'Arcachon, Arcachon Expansion propose de confier l'exploitation du Bar Arlequin à Mme BRIAND GENA auto-entrepreneur ayant une expérience de ce type de prestation.

La présente convention a pour objet la mise à disposition au profit du Gérant de biens immobiliers et meublés gérés par Arcachon Expansion propriété de la Ville d'Arcachon et de ses obligations.

Je vous remercie mes chers collègues de bien vouloir :

- **Autoriser le projet de convention entre Arcachon Expansion et Briand Gena pour l'exploitation de l'espace Arlequin et Cadences,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N°10 : TARIF CULTURE :

Mes Chers Collègues,

Les statuts d'Arcachon Expansion prévoient que le Conseil d'Administration « fixe les taux de redevances dus par les usagers ».

➤ **FESTIVAL « CADENCES » 2016**

La 15^{ème} édition du Festival Cadences d'Arcachon s'est déroulée du 22 au 25 septembre 2016.

La majorité des tarifs avaient été adoptés lors du précédent Conseil d'Administration du 21 mars 2016,

Cependant, pour répondre à une attente du public et pour remplacer le Pass danse théâtre de la Mer qui existait précédemment, deux pass ont été proposés au public :

Pass théâtre de la Mer 5 spectacles au tarif de 30 €

Pass théâtre de la Mer 11 spectacles au tarif de 50 €

Il convient d'adopter ces tarifs.

Je vous remercie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter les tarifs qui viennent de vous être exposées,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N°11 : Pertes et Profits (Etat de non valeurs) :

Mes Chers Collègues,

Je vous prie de trouver ci-joint à la demande de la Trésorerie d'Arcachon les taxes et produits irrécouvrables.

Le comptable soussigné expose qu'il ne peut ou n'a pu recouvrer les titres cotés ou produits portés sur les états.

Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, dont le montant s'élève à la somme suivante :

Budget 750 : Budget Culture

➤ LMI Production : 371.36 €

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter cette Non-valeur et autoriser notre Directeur Général à procéder à l'émission des écritures comptables correspondantes.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N°12 : INDEMNITE DE CONSEIL 2016 DU COMPTABLE DU TRESOR

Mes Chers Collègues,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82-979 du 19/11/1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Le Conseil d'Administration réuni le 27 janvier 2011 avait accordé à Monsieur le Trésorier Principal le versement de cette indemnité de gestion.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter l'attribution de l'indemnité de conseil d'un montant de 1211.25 € à Monsieur le Trésorier Principal, Monsieur Jean Paul MANZANO, au titre de l'année 2016.**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :